

## **Sous-préfecture de Coutances**

Bureau des Collectivités Territoriales  
et de l'Intercommunalité  
Affaire suivie par Anne-Sophie Jarrier  
et Denis Hours  
tél. : 02.33.19.08.59  
ASJ/11-2015

### **ARRÊTÉ**

**portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Sienne, de la Souilles et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin**

#### **LA PREFETE DE LA MANCHE**

Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 et suivants et R212-26 et suivants ;
- VU Le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU Le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie 2010-2015 ;
- VU L'arrêté inter-préfectoral du 24 avril 2013 portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la Sienne, de la Souilles et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin et désignant le préfet de la Manche responsable de la procédure d'élaboration de ce SAGE;
- VU L'arrêté préfectoral du 28 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances ;
- VU La désignation du conseil régional de Basse-Normandie du 9 juin 2015 ;
- VU La désignation du conseil départemental de la Manche du 19 mai 2015 ;
- VU La désignation du conseil départemental du Calvados du 18 mai 2015 ;

- VU La désignation de l'Union Amicale des maire du Calvados du 16 janvier 2015 ;
- VU La désignation de l'Association des maires de la Manche du 22 mai 2015 ;
- VU La désignation du Syndicat mixte du Pays de Coutances du 15 avril 2015 ;
- VU La désignation du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne (SIAES) du 5 février 2015 ;
- VU La désignation du Syndicat mixte de la Souilles du 30 décembre 2014 ;
- VU La désignation du Syndicat mixte des bassins côtiers granvillais du 11 mai 2015 ;
- VU La désignation du Syndicat Intercommunal de production d'eau de la Sienne du 13 janvier 2015 ;
- VU La désignation du Syndicat départemental de l'eau de la Manche (SD eau 50) du 5 janvier 2015 ;
- VU La désignation de l'institution interdépartementale du bassin de la Sienne du 29 mai 2015 ;
- VU La désignation du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin du 10 juin 2015 ;
- VU La désignation du Syndicat mixte du SAGE des bassins versants de la Sienne, de la Souilles et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin du 29 avril 2015 ;
- VU La désignation de la Chambre d'Agriculture du Calvados du 29 mai 2015 ;
- VU La désignation de la Chambre d'Agriculture de la Manche du 1er avril 2015 ;
- VU La désignation de la Chambre régionale du commerce et d'industrie du 3 juin 2015 ;
- VU La désignation de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat du 5 juin 2015 ;
- VU La désignation du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Manche du 7 janvier 2015 ;
- VU La désignation du comité régional de Conchyliculture du 8 janvier 2015 ;
- VU La désignation de la Fédération de la pêche de la Manche du 13 février 2015 ;
- VU La désignation de la Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique du 21 janvier 2015 ;
- VU La désignation de l'Union Fédérale des consommateurs (UFC) QUE CHOISIR de la Manche du 2 janvier 2015 ;
- VU La désignation de la Fédération de l'Electricité Autonome Française du 15 janvier 2015 ;
- VU La désignation du Collectif d'associations SAGE Sienne Souilles et Ouest Cotentin du 26 février 2015 ;
- VU La désignation du Comité départemental de la pêche maritime de loisirs du 30 janvier 2015 ;
- VU La désignation de l'association des Moulins en Normandie du 10 janvier 2015 ;
- VU La désignation du Comité Régional Normandie de Canoë-kayak du 11 juin 2015 ;

1 représentant du Syndicat mixte des bassins côtiers granvillais :

- M. Michel Mesnage, maire de Hudimesnil

1 représentant du Syndicat Intercommunal de production d'eau de la Sienne :

- M. Jean-Paul Massus, président

1 représentant du Syndicat départemental de l'eau de la Manche :

- M. Hervé Guille, président de la zone géographique "Sienna"

1 représentant de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sienna :

- Mme Valérie Nouvel, conseillère régionale

1 représentant du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin :

- Mme Dominique MACCHI, conseillère municipale

1 représentant du syndicat mixte du SAGE des bassins versants de la Sienna, de la Soules et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin :

- M. Jean-Paul Gosselin, président de la Communauté de Communes de la Côte des Isles

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :**  
(15 membres)

1 représentant de la Chambre d'Agriculture du Calvados : M. Serge Robiaille

1 représentant de la Chambre d'Agriculture de la Manche : M. Jean-François Bouillon

1 représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie : M. Patrick Lepelleux

1 représentant de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat : M. Jean-Pierre Cardin

1 représentant du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Manche : M. Jean Langevin

1 représentant du Comité régional de la Conchyliculture : Mme Ghislaine Lefevre

1 représentant de la Fédération de la pêche de la Manche : M. Philippe Delamarche

1 représentant de la Fédération du Calvados pour la pêche : M. Christian Grigy

1 représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs : M. Jacky Hébert

1 représentant de la Fédération Electricité Autonome Française : M. Jacques Leger

2 représentants du Collectif d'associations SAGE Sienna-Soules et Ouest Cotentin :

- M. Jean-Louis Sion
- M. Jean-Yves Simon

1 représentant du Comité départemental de la pêche maritime de loisirs : M. Michel Jeanne

1 représentant de l'association Moulins en Normandie : Mme Catherine Prud'homme

1 représentant du Comité régional Normandie de Canoë- kayak : M. Lucien Chaise

**CONSIDERANT** que la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil approprié au regard des enjeux constatés en matière d'utilisation des eaux ;

**CONSIDERANT** que la Commission Locale de l'Eau (CLE) constitue l'assemblée délibérante permettant la préparation et la mise en oeuvre du SAGE

**SUR** proposition de la sous-préfète de Coutances ;

**- ARRETE -**

**Article 1** : Une commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Sienne, de la Souilles et des bassins versants côtiers de la côte Ouest du Cotentin est créée.

**Article 2** : Cette commission est composée des membres suivants :

**Collège des élus** : (27 membres)

1 représentant du Conseil Régional : M. Stéphane Travert, député, conseiller régional

3 représentants du Conseil départemental de la Manche :

- M. Pierre de Castellane, conseiller départemental du canton de Quetteville sur Sienne
- Mme Maryse Hédouin, conseillère départementale du canton de Quetteville sur Sienne
- Mme Patricia Lecomte, conseillère départementale du canton de Bréhal

1 représentant du Conseil départemental du Calvados : Mme Reine Eude, conseillère départementale

1 représentant de l'Union Amicale des maires du Calvados : M. Jean-Pierre Nourry,  
maire de Saint Sever-Calvados

12 représentants de l'Association des maires de la Manche :

- M. Christophe Chaumont, maire de Chérencé le Héron,
- M. Roland Guaine, maire de Sainte Cécile,
- M. Denis Lebouteiller, maire de Chanteloup,
- M. Jean-Paul Payen, maire de Cérences,
- M. Guy Nicolle, maire de Gavray,
- M. Alain Lebouvier, maire de Souilles,
- M. Joel Doyère, maire d'Orval,
- M. Richard Macé, maire d'Heugueville sur Sienne,
- M. Erick Beaufils, maire de Gouville sur mer,
- Mme Noëlle Leforestier, maire de Pirou,
- Mme Michèle Brochard, maire de Saint Rémy des Landes,
- M. Jean-Louis Revert, adjoint au maire de Barneville-Carteret.

1 représentant du Syndicat mixte du Pays de Coutances : M. Thierry Louis, vice-président

1 représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne :

- M. Stéphane Villaespesa, président

1 représentant du Syndicat mixte de la Souilles : Mme Joëlle Talbot, présidente

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (12 membres)**

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant
- M. le Préfet de la région Basse-Normandie – préfet du Calvados ou son représentant
- Mme la Préfète de la Manche ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de la mission d'étude du parc marin normand breton ou son représentant
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant
- Mme la Directrice régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence régionale de Santé ou son représentant
- M. le Délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- M. le Directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- M. le Directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant

**Article 3 :** La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres, s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

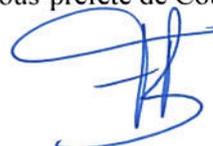
En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement, dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 4 :** Le président de la commission locale de l'eau est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des élus.

**Article 5 :** La sous-préfète de Coutances est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Calvados et de la Manche et diffusé sur les sites internet des services de l'Etat dans le Calvados et la Manche ainsi que mis en ligne sur le site internet [www.gesteau-eaufrance.fr](http://www.gesteau-eaufrance.fr)

Coutances, le 18 juin 2015

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
La sous-préfète de Coutances,



Florence GHILBERT-BEZARD

